

Image not found or type unknown



Droit du consommateur après avoir commandé un canapé.

Par **Iorca**, le **07/02/2010** à **13:04**

Bonjour, nous avons signé il y a moins de 7 jours pour l'achat d'un canapé ; le vendeur , informé que cet achat se ferait sans crédit a insisté pour nous faire une "offre exceptionnelle "mais en refusant de nous accorder un délai de réflexion .impossible de maintenir son offre si nous quittons le magasin, nous avons parlementé un moment ,sans succès. Bref,devant son insistance nous avons accepté et versé un acompte.achat regretté aussitôt (apres une observation de de la concurrence le prix est très élevé). après vérification du code de la concurrence il semblerait que la clause de résiliation ne puisse etre appliquée dans ce cas.le confirmez vous??? merci pour votre aide.

Par **Iorca**, le **08/02/2010** à **20:13**

merci, c' est noté!!!